



# FICHE INSCRIPTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

En cas d'urgence, prévenir :

Mme, M. .... Téléphone : .....

Mme, M. .... Téléphone : .....

Si personne n'est joignable, j'autorise à prendre toute mesure d'urgence, médecin, pompiers, hôpital.

J'atteste avoir lu et accepter le règlement (au dos de la fiche).

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Les cours de Gymnastique Volontaire, dispensés par une Instructrice & Coach Sportive diplômée, ont lieu au Complexe du Chat d'Eau de Marsais, Salle «Chartreuse», tous les mercredis de 20h00 à 21h00 (hors vacances scolaires).**

**Cotisation : 35 € l'année (soit 35 séance à 1 €) + carte adhésion Foyer Rural 15 €  
 Soit un total de 50 €.**

Fiche à ramener avec votre règlement lors de l'inscription accompagnée **OBLIGATOIREMENT** par un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Volontaire datant de moins de trois mois.**

Cadre réservé au Foyer Rural		
Date	Mode de règlement	Somme réglée

## REGLEMENT INTERIEUR



- **La CARTE D'ADHESION du Foyer Rural :**

D'un montant de 15 €, elle est obligatoire pour participer aux diverses activités que propose le foyer rural. Elle est nominative et vous permet (avec une seule carte) d'accéder à toutes les activités. Elle est non remboursable et inclut une assurance individuelle accident.

- **TARIF**

35 € (soit 35 séances à 1 €) pour la saison de septembre 2016 à juin 2016.  
Le paiement est effectué à l'inscription.

- **HORAIRES**

Les cours de Gymnastique Volontaires, dispensées par une Instructrice & Coach Sportive Diplômée, auront lieu tous les mercredis de 20h00 à 21h00 (hors vacances scolaires et jours fériés), à partir du mercredi 07 septembre 2016, au Complexe du Chat d'Eau de Marsais, Salle de la Chartreuse.

- **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Aucune inscription ne sera prise en compte sans :

- le règlement de la cotisation et de la carte
- un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Volontaire** datant de moins de trois mois.
- la présente fiche dûment remplie et signée

- **DIVERS**

- Pensez à apporter votre tapis de sol.
- Les cours de Gymnastique Volontaire sont ouverts à tous à **partir de 14 ans**.
- Des chaussures propres sont exigées.
- Certaines photos prises durant les cours ou durant certaines manifestations pourraient éventuellement être utilisées, uniquement dans le cadre du foyer rural : site internet du Foyer Rural, diaporama durant l'assemblée générale ou au forum des associations. Sans courrier écrit de votre part, transmis aux responsables, le Foyer rural considère tacitement que vous êtes d'accord.